

UNITÉ PASTORALE DESJARDINS–CHUTES-CHAUDIÈRE

Information sur la réouverture des églises de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon (juillet – août 2020)

Remarques générales

- Même si les responsables de la Santé publique ont autorisé la réouverture des églises à compter du 22 juin, l'équipe pastorale de Desjardins–Chutes-Chaudière et le comité de bénévoles engagé dans la réouverture des églises du territoire ont décidé de reporter cette réouverture aux 11-12 juillet pour les raisons suivantes :
 - les consignes sanitaires, nombreuses et complexes, posaient des défis considérables pour un milieu comptant 13 églises, toutes de dimensions et de configurations différentes;
 - il fallait recruter et former, dans chaque communauté locale, des équipes de bénévoles en mesure de se conformer à toutes les opérations et exigences de préparation et de fonctionnement;
 - il fallait de plus attendre l'approbation des plans applicables à chaque église par l'Archevêché de Québec.
- Compte tenu de la vingtaine de funérailles et des quelque 70 baptêmes en attente, la planification de la réouverture des églises a accordé une priorité à ces événements familiaux d'importance.
- Seule l'église de Ste-Jeanne-d'Arc ne sera pas utilisée au cours de l'été 2020, étant donné ses dimensions restreintes par rapport à la règle des deux mètres de distanciation physique.
- Les informations qui suivent sont basées sur les consignes sanitaires en vigueur au Québec au 30 juin et elles valent pour la première phase de la réouverture des églises, soit du 11 juillet au 30 août. Advenant des changements marquants à ces consignes, les responsables de l'unité pastorale vous aviseront, s'il y a lieu, des modifications qui pourraient vous toucher.
- Comme dans les autres endroits publics, on vous demande de ne pas vous présenter dans les églises si vous avez reçu un diagnostic positif à la COVID-19 et que vous n'êtes pas complètement rétabli, si vous présentez un ou des symptômes de la maladie, si vous vivez avec une personne qui a la maladie ou l'un de ses symptômes, ou si un professionnel de la santé vous a recommandé de rester à la maison.
- Pour éviter d'avoir à désinfecter l'intérieur des bâtiments chaque fois qu'un rassemblement y a lieu et les frais élevés qu'une telle opération entraînerait, les responsables ont opté pour spécialiser les églises (pour les messes, les baptêmes ou les funérailles) et d'y espacer toutes les célébrations d'au moins 72 heures, de manière à ce que s'y réalise une désinfection naturelle des lieux.
- Tous les vases, les linges et les objets servant au culte seront rigoureusement lavés et désinfectés à chaque usage.
- Dans toutes les célébrations, **le port du masque ou couvre-visage est fortement recommandé.**

Système de réservation des places

- À l'église comme dans les autres lieux de rassemblement intérieurs, la distanciation physique doit être possible et la limite est de 50 personnes au total, c'est-à-dire y compris la personne qui préside la célébration et tous les bénévoles requis pour l'événement. D'où un accès limité à environ 40-42 autres participants et, de là aussi, la nécessité de mettre en place un système de réservation des places disponibles et un registre des présences.
- Pour les **baptêmes** et les **funérailles**, les secrétariats de chacune des trois grandes paroisses demanderont aux familles de fournir la liste des personnes qui seront présentes et leurs coordonnées.
- Tous les fidèles intéressés à participer à une messe devront, par téléphone, réserver une place dans l'église où ils veulent aller en s'adressant au secrétariat central de la paroisse dont la communauté de l'endroit fait partie :
 - Saint-Nicolas-de-Lévis : 418 831-2186
 - Saint-Jean-l'Évangéliste : 418 839-8264
 - Saint-Joseph-de-Lévis : 418 837-8813
- Les répondants de ces secrétariats poseront aux personnes quelques questions pour établir le registre obligatoire des présences, qui seront contrôlées à l'entrée des églises. Ces registres ont pour but que les autorités sanitaires puissent prendre contact avec les personnes présentes s'il advenait qu'un cas de COVID-19 soit identifié parmi elles.
- Si une personne arrive trop tard pour réserver une place dans une célébration, on retiendra son nom pour la semaine qui suit si cela lui convient. Aucune personne ne sera admise dans l'église si celle-ci compte déjà le maximum de personnes permis.
- Les couples et les familles qui vivent dans la même maison ne seront pas séparés à l'église et pourront y occuper côte à côte le même banc.
- Tous les participants sont priés d'arriver tôt aux célébrations de manière à permettre une entrée graduelle respectant les règles de la distanciation physique, la confirmation des présences, la désinfection des mains et une circulation sans précipitation pour se rendre à la place assignée à chacun. Les places, en effet, seront prévues d'avance, soit pour les familles, les couples ou les personnes seules. Ce sont des placiers bénévoles qui accompagneront les participants jusqu'à la place qui est prévue pour eux.

Consignes spéciales pour la messe

- Il faut éviter tout attroupement extérieur ou intérieur qui ne respecterait pas les règles de la distanciation physique de deux mètres.
- Les portes d'entrée et de sortie seront généralement différentes.
- Il y aura désinfection obligatoire des mains à l'entrée, et facultative à la sortie.
- Vu les configurations particulières de chaque église, les circuits et consignes de circulation pourront différer d'un endroit à un autre. Suivre les indications de circulation, conçues pour éviter que les personnes ne se croisent, et les consignes affichées ou rappelées de vive voix.
- Attendre les indications et l'accompagnement des placiers bénévoles pour prendre place dans l'église.

• **Il n'y aura pas ... :**

- pas de processions d'entrée ni de sortie, et pas de procession des offrandes (pain et vin);
- pas de servant(s) de messe;
- pas d'accès aux bénitiers, ni aux lampions, ni à la sacristie;
- pas d'accès aux **toilettes** (sauf en cas d'urgence);
- pas de quête mobile; les participants seront invités à déposer leurs contributions dans un panier à l'entrée de l'église;
- pas de *Prions en Église* à usage partagé, mais les abonnés pourront apporter le leur;
- pas de *Feuillet paroissial*;
- pas de chant par l'assemblée et pas d'échange de la paix sauf par signes;
- pas de déplacement des participants sauf pour la communion; l'animateur fournira au moment opportun les consignes pour cette étape de la célébration.

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS POUR L'ÉTÉ 2020 Paroisses St-Joseph-de-Lévis, St-Jean-l'Évangéliste et St-Nicolas-de-Lévis			
Heure	Mercredi	Samedi	Dimanche
9 h 00			Pardon -St-Romuald
10 h 00			Messes St-Romuald Très-St-Rédempteur Notre-Dame (Lévis)
11 h 00	Possibilité de funérailles dans toutes les églises	Funérailles St-Joseph Notre-Dame (Charny) St-Nicolas	
13 h 30			Baptêmes St-Étienne Ste-Hélène Pintendre
16 h 00		Messes St-Jean-Chrysostome Christ-Roi (Lévis)	
19 h 00	Baptêmes St-Étienne Ste-Hélène Pintendre		Messes St-David St-Lambert
Note : Pour l'été, aucune messe en semaine dans aucune des églises.			